



## INTERPELLATION

### **Diète postale à marche forcée - Stop !**

La Poste a annoncé mercredi 29 mai la fermeture de quelque 170 filiales qu'elle exploite elle-même. Une décision qui impactera la population ainsi que le personnel du géant jaune. Dans notre commune l'offre a déjà été réduite avec notamment en 2011 la fermeture de l'office Vevey-Orient<sup>i</sup>, ne laissant plus que l'office et une filiale partenaire dans l'est de la Ville qui a déjà déménagé à trois reprises.

Lieu de service public, lieu social, les offices et filiales de la Poste sont essentiels à la vie villageoise comme à la vie urbaine. La Poste remplit ainsi une mission de service public essentiel. Malheureusement, ces dernières années, la Poste n'a jamais cessé de réduire les horaires des offices, supprimer des offices postaux ou les transformer en filiales, dont l'existence est menacée.

En outre, l'ordonnance sur la Poste indique notamment que *"le réseau d'offices de poste et d'agences postales doit être conçu de telle sorte que 90 % de la population résidante permanente d'un canton puisse accéder à un office de poste ou à une agence postale, à pied ou par les transports publics, en 20 minutes. Si la Poste propose un service à domicile, l'accessibilité doit être assurée en 30 minutes pour les ménages concernés"*. Elle demande aussi de consulter les communes concernées en cas de projet de suppression d'un office ou d'une agence. En cas de désaccord, les communes peuvent les autorités des communes concernées peuvent saisir la PostCom dans les 30 jours suivant la communication de la décision de la Poste.

Je me permets donc, au nom du Parti socialiste, de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Même s'il serait étonnant d'une fermeture de notre dernier office communal, la Municipalité a-t-elle connaissance de sa mise en danger ou de réductions de prestations ? Qu'en est-il de la filiale partenaire de Vevey est-elle en danger ?
- La Municipalité est-elle actuellement en contact avec la Poste quant aux actions qui risquent d'être menées sur notre commune ?
- En cas d'annonce de fermeture ou de réduction de prestations d'une filiale, la Municipalité est-elle prête à s'y opposer, comme l'autorise l'ordonnance sur la Poste ?
- Le cas échéant, la Municipalité est-elle prête à saisir la PostCom en cas de nécessité ?
- La Municipalité a-t-elle entamé un dialogue avec la Poste pour renforcer et assurer la pérennité de la filiale partenaire au vu des nombreux renoncements de commerçants ces dernières années ? La commune pourrait-elle envisager d'intégrer des services postaux dans son administration ? La Municipalité serait-elle prête à analyser cette opportunité ?
- La Municipalité est-elle disposée à écrire à l'Union des communes vaudoises dont elle fait partie pour lui demander de prendre une position claire ? Quid de sa faitière nationale ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle pourra apporter à nos questions.  
Pour le Parti Socialiste

Marion Houriet

---

<sup>i</sup> Article 24h - <https://www.24heures.ch/la-fermeture-de-la-petite-poste-fait-grincer-des-dents-250796002476>